

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

**Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu 21 janvier 2025 à 20h00 –**

Etalle, le 13 janvier 2025

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,

**ORDRE DU JOUR :**

Séance publique

1. Prestation de serment de la Présidente du CPAS - Mme Virginie ROELENS
2. Fabrique d'église Saint-Antoine de Fratin - Approbation du budget 2025
3. Fabrique d'église Saint-Nicolas de Sainte-Marie-sur-Semois - Réformation du budget 2025
4. Engagement étudiants année 2025 - approbation
5. Patrimoine - Acquisition, pour cause d'utilité publique, d'un bien immobilier situé Rue du Moulin, 21 - Accord de principe
6. Approuve le procès-verbal de la séance précédente